

Motion du Conseil de l'IUT de Tarbes réuni le 24 septembre 2010

Le Conseil de l'IUT de Tarbes, réuni le 24 septembre 2010, a pris connaissance du montant de la dotation État 2011 de l'IUT de Tarbes voté par le Conseil d'Administration de l'Université Paul Sabatier le 20 septembre 2010.

Le Conseil de l'IUT constate que cette dotation 2011 est inférieure de 24,3 % à la dotation 2010.

Cette réduction budgétaire de la dotation issue de l'Etat met l'IUT de Tarbes, déjà fortement sous-doté en emplois, dans une situation financière intenable pour l'année à venir. Cette coupe budgétaire est d'autant plus incompréhensible que l'activité de l'IUT, compte tenu notamment des effectifs recrutés en septembre 2010, ne diminuera pas en 2011.

Dans une telle situation, le Conseil constate que l'IUT de Tarbes est dans l'impossibilité d'assumer financièrement ses activités, et qu'il sera dans l'obligation d'envisager des solutions drastiques : fermetures de formations, diminution importante du nombre d'étudiants, etc.

Ces mesures, inévitables avec une telle dotation, seraient pourtant en contradiction avec les missions de l'IUT, qui sont celles de l'Université, et en contradiction avec la volonté d'aménagement du territoire, volonté réaffirmée encore récemment par l'État et les collectivités territoriales.

De plus, le Conseil de l'IUT constate que depuis 2008, la dotation globale de l'Université Paul-Sabatier a augmenté. Dans le même temps, l'Université Paul Sabatier a choisi d'attribuer à l'IUT de Tarbes une dotation évoluant très peu, tout en lui transférant des charges qu'elle ne compense pas (TP=TD, charges patronales sur les HCC).

Cette situation contredit à la fois les engagements pris par Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui a déclaré à plusieurs reprises que les IUT représentaient une formidable réussite et qu'elle veillerait à ce qu'ils ne soient pas maltraités, et les engagements pris par la Conférence des Présidents d'Université sur le maintien des moyens des IUT en 2011.

Le conseil d'IUT :

- approuve la démarche des Directeurs des deux IUT de l'Université Paul-Sabatier et demande également l'arbitrage de La Ministre de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour permettre à l'IUT de Tarbes de continuer à remplir avec succès les missions qui sont les siennes ;
- donne mandat à la Directrice de l'IUT pour communiquer sur la situation de l'IUT ;
- donne mandat aux deux Directeurs des IUT pour organiser une réunion des deux conseils de l'IUT de Tarbes et de l'IUT « A » le 19 octobre ;
- donne mandat à la Directrice de l'IUT pour préparer le budget 2011 sur la base d'une reconduction de la dotation État de 2010.

Par ailleurs, le conseil d'IUT donne mandat au Président du conseil d'Institut pour constituer autour de lui une délégation du conseil d'Institut auprès du Président de l'Université.